

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 DECEMBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2024-05-18 - ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTIONNEMENTS
DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DE L'ELABORATION DU SAGE RUPT-DE-
MAD, ESCH, TREY**

DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen (à compter de la 2024-05-07), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine (à compter de la 2024-05-03), CHENOT Bernard, JOUBERT Roger (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2024-05-03), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de HARMAND Alde), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de RIVET Lionel), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2024-05-16), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (à compter de la 2024-05-03), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), SIMONIN Hervé (à compter de la 2024-05-22), CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.

Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Rupt-de-Mad – Esch – Trey de 2025 à 2028, il s'agit de valider le conventionnement pour le financement de l'animation du SAGE, pour le financement de l'animation de 2 contrats de territoire Eau-Climat (CTEC) avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et pour le financement de l'étude visant à définir la stratégie du SAGE.

Les modalités correspondant à ces conventionnements sont détaillées ci-après :

1. Poursuite du conventionnement pour le poste d'animation du SAGE sur la période 2025-2028

En 2017, dans le cadre de l'élaboration du SAGE Rupt-de Mad, Esch et Trey, les cinq parties prenantes à savoir le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) et les quatre communautés de communes concernées par le périmètre (CC Bassin de Pont-à-Mousson, CC Côtes de Meuse Woëvre, CC Mad-et-Moselle et CC Terres Toulouses) ont convenu de travailler ensemble et notamment de recruter une personne chargée de l'animation du SAGE sous la coupe de la commission locale de l'eau (CLE).

La convention étant arrivée à son terme, il s'agit désormais, pour la période 2025-2028, de reconduire le conventionnement afin de prolonger la mission d'animation du SAGE. Les missions de ce poste, toujours porté par le PNRL, concerneront principalement à la poursuite de l'élaboration du SAGE (organisation des réunions, suivi, gestion administrative, rédaction études en régie ou suivi des études externalisées, plan de communication, etc...) jusqu'à son approbation.

Le financement du poste d'animateur serait assuré de manière identique à la première phase (reste à charge de 20%, subventions AERM et Région déduites) avec la même répartition entre les 5 structures partenaires (CC Bassin de Pont-à-Mousson : 4,4% ; La CC Côtes de Meuse-Woëvre : 3,8% ; La CC Terres Toulouses : 1,4% ; La CC Mad et Moselle : 6,4% ; Le PNRL : 4%).

La participation financière de la CC2T est estimée à moins de 1000 € par an. Les modalités de cette collaboration sont données dans une convention multipartite.

2. Conventionnement pour le financement du poste pour l'animation des deux contrats de territoires eau et climat

En parallèle à l'élaboration du SAGE, les acteurs de la démarche souhaitent commencer à déployer des outils de mise en œuvre du SAGE à travers les contrats de territoire Eau- Climat (CTEC) proposés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le contrat de territoire Eau et climat (CTEC) est un outil de programmation pluriannuelle d'actions (études, animations, travaux) ciblé sur des enjeux de politique de l'eau et de la biodiversité, et proposé par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ainsi un poste dédié à l'animation de la stratégie de préservation et de valorisation des ressources en eau et de partage de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE serait créé. La convention envisagée précise les modalités de partenariat entre le PNRL et les 4 intercommunalités du SAGE dans le cadre du portage du poste d'animation de la stratégie de mise en œuvre de deux CTEC du territoire du SAGE sur la période 2025-2028.

Les missions de ce poste concerneront principalement l'animation et la coordination des CTEC (organisation des réunions, suivi, gestion administrative, réalisation du rapport d'activité annuel, réalisation de bilan, communication, etc.) sur la période 2025-2028, avec :

- La poursuite du CTEC Mad'in L'Eau Reine (élaboration le bilan évaluatif du premier contrat mené sur la période 2021-2024 et révision pour la période 2025-2028),
- La mise en œuvre d'un premier contrat CTEC « Esch Reine Trey Terrouin »

A l'instar de l'animation du SAGE, le financement de ce poste serait assuré en répartissant entre les 5 structures partenaires le reste à charge de 20%, aide financière de 80% de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse déduite (la CC Bassin de Pont-à-Mousson : 4,4% ; la CC Côtes de Meuse-Woëvre : 3,8% ; la CC Terres Toulouises : 1,4% ; la CC Mad et Moselle : 6,4% ; le PNRL : 4%).

La participation financière de la communauté de communes Terres Toulouise (CC2T) est estimée à moins de 1000 € par an. Les modalités de cette collaboration sont données dans une seconde convention.

3. Convention pour l'étude « Stratégie du SAGE »

Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du SAGE, une étude concernant l'élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et finalement le choix de la stratégie du SAGE sera mené au cours de la période 2025-2026. Cette étude, nommée ci-après « étude stratégie », sera confiée à un bureau d'études sur appel d'offres. Le montant prévisionnel estimé est de 150 000 euros TTC. Le montant plafond ne pourra pas dépasser 200 000 euros TTC. Le montant définitif exact sera connu lors du décompte des dépenses.

Il est convenu que le reste à charge des dépenses de l'« étude stratégie » (20%) soient réparties entre les parties prenantes (aides financières de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse - 60% et de la Région Grand Est - 20% déduites), soit 5% pour le SERM (Syndicat des Eaux de la Région Messine), 3% pour le PNRL et 12 % pour les EPCI du SAGE (CC Mad et Moselle : 4,8% ; la CC Bassin de PAM : 3,3% ; la CC Terres Toulouises : 1,1% ; la CC Côtes de Meuse-Woëvre : 2,8%).

Ainsi, la participation financière de la communauté de communes Terres Toulouise (CC2T) est estimée entre 1650 € (sur la base de l'estimatif de l'étude) et 2200 € (le montant plafond annoncé). Les modalités de cette collaboration sont données dans une convention dédiée.

Après avis favorable de la commission GEMAPI – Espaces Naturels et Biodiversité du 7 Novembre 2024, de la Commission Eau – Assainissement du 7 novembre 2024 et du conseil d'exploitation de la Régie du 14 novembre 2024,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le Président à signer les conventions de participation financière pour :**
 - **L'animation du SAGE sur la période 2025-2028**
 - **L'animation des deux contrats de territoire Eau-Climat (CTEC) envisagés sur la période 2025-2028**
 - **L'étude visant à définir la stratégie du SAGE**
- **Autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX